



Réduire mes impôts et préparer ma retraite ?

L'EXPRESS.fr

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

Le cancer des pesticides

Par Estelle Saget, publié le 05/01/2007 - mis à jour le 05/01/2007 10:31

La justice vient de reconnaître que certains produits utilisés par les agriculteurs sont cancérigènes. Le résultat d'une longue bataille menée par un couple vosgien

Qui aurait parié qu'une femme d'agriculteur parviendrait, de la petite ville vosgienne de Rambervillers, à percer l'un des secrets industriels les mieux gardés, celui de la composition des pesticides de grandes marques? Personne, tant les multinationales du secteur avaient verrouillé, jusqu'ici, l'accès à ces informations concurrentielles. Mais Catherine Marchal a puisé une énergie hors du commun dans le sentiment d'injustice qui l'habite depuis 2003.

Cette année-là, la Mutualité sociale agricole (MSA) réfute l'origine professionnelle de la maladie de son mari, Dominique. A 49 ans, l'exploitant souffre d'un syndrome myéloprolifératif - une multiplication anormale des plaquettes sanguines - susceptible de se transformer en leucémie aiguë. Cette pathologie est répertoriée de longue date chez les employés des raffineries exposés au benzène, un dérivé du pétrole. Alors Catherine Marchal s'interroge: certains des pesticides utilisés durant vingt-cinq ans par Dominique - près de 250 en tout - contenaient-ils du benzène?

Les fabricants connaissent la réponse, bien sûr, ainsi que le ministère de l'Agriculture, chargé d'homologuer leurs produits. Pourtant, les époux Marchal n'ont réussi à obtenir l'information qu'au terme d'une longue procédure judiciaire. Le président du tribunal des affaires de sécurité sociale des Vosges s'est finalement résolu à ordonner l'analyse des bidons stockés dans une bâtisse de l'exploitation. Résultat de l'expertise? La substance cancérigène est retrouvée dans plusieurs échantillons. Dans leur décision du 18 septembre 2006, qui n'est plus susceptible d'appel, les juges d'Epinal ont donc classé le cas de Dominique Marchal en maladie professionnelle. Une victoire inespérée qui souligne, du même coup, la grande solitude des agriculteurs obligés d'enquêter eux-mêmes sur les causes de leur cancer.

Ils sont peu nombreux à se lancer sur ce parcours du combattant. Encore moins à obtenir, à l'arrivée, le sésame établissant que leur pathologie est bien liée à leur activité. Pourtant, la littérature scientifique abonde à ce sujet. Des études internationales révèlent au sein de la population des cultivateurs un taux anormalement élevé de leucémies, de tumeurs cérébrales, de cancers des ganglions et de la prostate. Mais, rapporté à un seul individu, le lien de cause à effet est délicat à prouver. Du coup, la plupart des agriculteurs tombent dans les oubliettes du système d'évaluation du caractère professionnel des maladies. Celui-ci passe de toute façon à côté de la moitié des cas de cancer - au moins - tous métiers confondus. «3 000 dossiers se soldent par une reconnaissance chaque année, alors que le nombre de malades est estimé entre 6 000 et 24 000», rappelle le Dr Pierre Lebailly,

Maladies professionnelles

En dehors du cas de Dominique Marchal, exposé dans notre article ci-contre, deux autres décisions positives ont été rendues récemment concernant des agriculteurs exposés aux pesticides. Cancer du pancréas. Le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles de Midi-Pyrénées a émis un avis favorable dans le cas de Michel Pérès. Cet exploitant du Castéra (Haute-Garonne) est décédé en 2004 d'un cancer du pancréas, à l'âge de 57 ans. Ses filles, Nathalie et Laurence, ont appris la décision par un courrier de l'assureur, daté du 15 mai 2006. Elles ont obtenu le paiement des indemnités journalières dues à leur père, le remboursement des frais d'obsèques et le versement du capital-décès. Maladie de Parkinson. A Bourges, c'est un ouvrier agricole, Gilbert V., qui a obtenu la

chercheur au centre François-Baclesse, à Caen.

Il s'en est fallu de peu que Dominique Marchal ne figure parmi les laissés-pour-compte du dispositif. Ce scénario fait encore frémir Catherine, convaincue que son mari donne trop à l'exploitation. Dans le salon où ils se tiennent côte à côte, elle clôt la discussion. «Tu es trop consciencieux, dit cette petite femme à lunettes dorées, qui ne hausse jamais le ton. Les week-ends, tu vas encore dans les champs.» Employée de bureau dans la zone d'activité locale, elle s'est attaquée à l'omerta imposée par l'industrie des pesticides exactement comme elle épiluche la comptabilité pour son patron. Méthodique. Opiniâtre. Revenant, encore et toujours, sur la question clef du benzène.

Le premier expert chargé du dossier Marchal, en 2003, avait pourtant rendu un avis sans appel sur ce point. Le Dr François Testud écrivait que «les hydrocarbures pétroliers utilisés pour mettre en solution certaines matières actives [NDLR: dans les pesticides] sont exempts de benzène depuis le milieu des années 1970». Aujourd'hui, le toxicologue refuse de reconnaître son erreur. «Il s'agit d'une imprécision, argumente-t-il. J'aurais dû indiquer que le benzène n'était pas présent dans des proportions comportant un risque pour la santé.» Pour lui, le débat sur l'effet des faibles doses n'a pas lieu d'être.

Le benzène, suspect n° 1

Le benzène menace-t-il la santé des pompistes ou même celle des citoyens? La question, non tranchée, revient régulièrement sur le tapis. Car cette substance, classée cancérigène par l'Union européenne, est présente dans l'essence et, par conséquent, dans les gaz d'échappement des voitures et des deux-roues. A Paris, par exemple, le taux de benzène dans l'air dépasse les normes de dangerosité sur plusieurs grands axes, selon le rapport d'activité d'Airparif. La réglementation limite la teneur à 1% dans les carburants et à 0,1% dans les solvants. Mais les scientifiques ne peuvent pas garantir que cette norme protège suffisamment les citoyens. «Il n'est pas possible de déterminer expérimentalement les doses de benzène ne produisant pas d'effet cancérigène», indique l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

reconnaissance du caractère professionnel de sa maladie de Parkinson, une première pour cette pathologie. La décision a été rendue le 12 mai 2006 par le tribunal des affaires de sécurité sociale.

Les produits suspects dans des pots à confiture

A l'époque, la parole de l'expert n'avait été contestée par personne. Sauf par Catherine, qui avait sollicité le sénateur des Vosges et président du Sénat, Christian Poncelet. Lequel s'était adressé à l'Institut national de la recherche agronomique. Dans son courrier du 28 janvier 2005, la présidente, Marion Guillou, répond à l' élu que «la composition intégrale des produits phytosanitaires est soumise au secret industriel». L'avocate du couple, Me Marie-José Chaumont, émet alors l'idée de se tourner vers un laboratoire indépendant. Et c'est Catherine Marchal, équipée de gants à vaisselle, qui transvase les produits suspects dans des pots à confiture avant de les porter à la société Chem Tox, dans la banlieue de Strasbourg. Les résultats, rendus en septembre 2005, se révèlent décisifs. Aujourd'hui, les fabricants eux-mêmes les corroborent. L'Express s'est procuré le rapport d'expertise et l'a soumis à l'Union des industriels de la protection des plantes. «Les sept marques nommées contiennent le même solvant, le Solvesso, où l'on retrouve du benzène dans une infime proportion, inférieure au seuil réglementaire», affirme le directeur de ce syndicat professionnel, Jean-Charles Bocquet.

D'autres malades ont maintenant l'intention de suivre l'exemple des époux Marchal pour contourner le

secret industriel. Mais Jean-Charles Bocquet a mieux à leur proposer: «Si un agriculteur recherche un composant précis et nous envoie la liste des produits qu'il utilise, nous lui répondrons.» Parole d'honneur?



Prix d'Amis dans le monde jusqu'à - 15%*

Réservez maintenant ▶ **avis.fr**

* Conditions sur avis.fr

AVIS

The advertisement banner features a red background with a white diagonal stripe. On the left, the text 'Prix d'Amis dans le monde jusqu'à - 15%*' is written in white. In the center, there is a black button with white text 'Réservez maintenant' and a white arrow pointing right, followed by 'avis.fr' in white. To the right of the button is a silver car. Below the car, the text '* Conditions sur avis.fr' is written in small white font. On the far right, the 'AVIS' logo is displayed in white on a red background.